

# Charte du Challenge Vol et Ski

**1 )** Une manche pour être validée doit être composée d'un minimum de cinq ateliers dont un très facile donnant la possibilité d'être réussi par 80 % des pilotes.

Il est convenu de :

- déco + atterro valent 2 ateliers
- chaque manche doit totaliser 1000 points
- au briefing les points de chaque atelier doivent être annoncés

Si nécessaire il y aura validation de la manche par la commission pour que celle-ci rentre dans le classement du challenge.

Il est intéressant de noter que les épreuves de Vol et Ski permettent d'un pilote sous son parapente, de juger de sa maîtrise :

- du décollage skis aux pieds
- des approches de cibles
- des basses vitesses
- des glissés avec la voile
- des ressources
- de la précision d'atterrissage

Tout cela de façon ludique, pouvant parfois être agrémenté de jeux d'adresse (jeter d'objet, panier etc.).

\*\*\*\*\*

**2)** Pour qu'un week-end soit validé, il faut un minimum de deux manches courues où tous les concurrents présents et qui l'ont souhaité, ont pu prendre le départ. De plus une manche sera validée à partir du moment où 80% des pilotes auront décollé.

\*\*\*\*\*

**3)** Il serait souhaitable d'avoir le même juge sur un atelier pendant la durée d'une manche, ce qui permettrait au juge en cas de doute d'accorder les points. Ce même juge aura pu noter tous les concurrents de façon équitable.

\*\*\*\*\*

**4)** La liste des 10-15 premiers pilotes de l'année n-1 et de l'année n-2 vous sera fournie, afin que ces pilotes gardent pour l'ensemble des épreuves du challenge toujours le même dossard (n°1 à 15).

\*\*\*\*\*

**5)** Classement du challenge FFVL :

Validation du challenge : sera validé sur 4 compétitions dès qu'un concurrent aura totalisé 4 compétitions. Pour chacun des concurrents, il sera pris en compte le cumul de ses quatre meilleures compétitions. S'il y a moins de 4 compétitions validées dans la saison, sera pris en compte le plus grand nombre effectué par un concurrent. Pour le calcul des points du challenge annuel, en cas d'ex æquo sera pris en compte les points d'une 5e compétition ou plus si nécessaire.

Classement avec le : Nom, Prénom, Voile et club

\*\*\*\*\*

**6) BI-PLACE + SOLO**

Le concurrent devra d'abord effectuer la manche en solo, et seulement après, la manche en biplace. Concernant le prix de l'inscription, pour les compétiteurs qui font le biplace et le solo, la commission trouve déplacé de faire payer une double inscription (1 seul forfait et 1 seul repas), par contre trouve légitime de faire participer le passager pour son forfait et son repas.

\*\*\*\*\*

**7)** Les résultats devront être fournis sur le fichier Excel officiel à l'adresse suivante [dom.leclercq@gmail.com](mailto:dom.leclercq@gmail.com) le lendemain de la compétition. Un texte et quelques photos seront les bienvenus, pour le site FFVL.

\*\*\*\*\*

**8)** La FFVL par le biais de la commission Vol et Ski subventionnera les clubs et les organisateurs de la façon suivante :

A) 15 jours avant la compétition, l'organisation percevra 100€

B) le Jeudi soir à 19h, l'organisateur confirmera ou annulera sa compétition.

a) en cas d'annulation : l'organisation conservera à titre d'indemnisation les 100€

b) si confirmation : l'organisation fera sa compétition et si elle a respecté la charte percevra le solde de la subvention.

c) en cas de non respect du règlement et de la charte, la commission se réserve le droit de ne pas verser le solde ou qu'une partie de la subvention.

Et comme dans les années précédentes un compte rendu et un bilan financier seront exigés à titre de justificatif pour la comptabilité de la FFVL.

\*\*\*\*\*

**9)** Rappel des règles des principaux ateliers : [ici](#)

\*\*\*\*\*